



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Élimination ou valorisation des boues d'épuration en
support du service d'assainissement collectif

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 27 juin 2025 à 11:00

Ploërmel Communauté
Place de la Mairie
BP 133
56800 PLOERMEL

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Élimination ou valorisation des boues d'épuration en support du service d'assainissement collectif
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	2 ans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	6
1.3 - Type et forme de contrat.....	6
1.4 - Décomposition de la consultation.....	6
1.5 - Nomenclature.....	7
1.6 - Renouvellement.....	7
2 - Conditions de la consultation.....	7
2.1 - Délai de validité des offres.....	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 - Variantes.....	7
3 - Conditions relatives au contrat.....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Recours à d'autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature..	10
5.3 - Visites sur site.....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	11
7 - Examen des candidatures et des offres.....	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
8.2 - Procédures de recours.....	13
Annexes au règlement de la consultation.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

« Élimination ou valorisation des boues d'épuration en support du service d'assainissement collectif »

Périmètre d'exécution :

Commune	Date d'intégration dans le contrat
CAMPENEAC	01/01/2026
CONCOCRET	01/01/2026
CRUGUEL	01/01/2026
EVRIQUET	01/01/2026
FORGES DE LANOUEE	01/01/2026
GOURHEL	01/01/2026
GUEGON	01/01/2026
GUILLAC	01/01/2026
GUILLIERS	01/01/2026
HELLEAN	01/01/2026
JOSSELIN	01/01/2026
LA TRINITE PORHOET	01/01/2026
LANTILLAC	01/01/2026
LOYAT	01/01/2026
MAURON	01/01/2028 (*)
MENEAC	01/01/2026
MOHON	01/01/2028 (*)
MONTERTELOT	01/01/2026
NEANT SUR YVEL	01/01/2026
PLOERMEL - PLOERMEL	01/01/2026
PLOERMEL - MONTERREIN	01/01/2026
ST BRIEUC DE MAURON	01/01/2026
St LERY	01/01/2026
St MALO DES 3 FONTAINES	01/01/2026
St SERVANT	01/01/2026
TAUPONT	01/01/2026
TREHORENTEUC	01/01/2026
VAL D'OUST - LA CHAPELLE CARO	01/01/2026
VAL D'OUST - QUILY	01/01/2026

(*) Si le présent marché est reconduit pour l'année 2028

Pour les communes de MAURON et MOHON, l'élimination des boues est prévue dans le contrat du délégataire exploitant. Ces 2 communes intégreront le présent contrat à compter du 01/01/2028 si celui-ci est reconduit pour cette période.

Les prestations à assurer par le titulaire et les modalités de rémunérations de celles-ci sont les suivantes, listing à compléter avec les prestations complémentaires ajouter par le prestataire :

Intitulé	Missions prévues dans le marché	Mode de rémunération
Valorisation ou élimination des boues d'épuration par épandage	Pompage boues liquides dans un silo de stockage	Prix unitaire au m ³
	Enlèvement de boues pâteuses	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues lit planté de roseau	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues d'une lagune	Prix unitaire au m ³
	Analyses conformités	Prix unitaire au m ³
	Transport des boues sur les parcelles d'épandage	Prix unitaire au m ³
	Prestation de chaulage à la parcelle (si les boues ne sont pas déjà chaulées par l'exploitant)	Prix unitaire au m ³
	Prestations de valorisation des boues en épandage	Prix unitaire au m ³
	Reporting et élaboration du rapport annuel d'activité	Prix unitaire au m ³
	Mise à jour et suivi des plans d'épandage	Prix unitaire au m ³
Valorisation ou élimination des boues d'épuration par compostage	Pompage boues liquides dans un silo de stockage	Prix unitaire au m ³
	Enlèvement de boues pâteuses	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues lit planté de roseau	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues d'une lagune	Prix unitaire au m ³
	Analyses conformités	Prix unitaire au m ³
	Transport des boues vers le site de compostage	Prix unitaire au m ³
	Prestations de valorisation des boues en compostage	Prix unitaire au m ³
	Reporting et élaboration du rapport annuel boues	Prix unitaire au m ³
Valorisation ou élimination des boues d'épuration par méthanisation	Pompage boues liquides dans un silo de stockage	Prix unitaire au m ³
	Enlèvement de boues pâteuses	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues lit planté de roseau	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues d'une lagune	Prix unitaire au m ³
	Analyses conformités	Prix unitaire au m ³
	Transport des boues vers le site de méthanisation	Prix unitaire au m ³
	Prestations de valorisation des boues en méthanisation	Prix unitaire au m ³
	Reporting et élaboration du rapport annuel boues	Prix unitaire au m ³

Elimination des boues d'épuration par incinération	Pompage boues liquides dans un silo de stockage	Prix unitaire au m ³
	Enlèvement de boues pâteuses	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues lit planté de roseau	Prix unitaire au m ³
	Curage boues issues d'une lagune	Prix unitaire au m ³
	Analyses conformités	Prix unitaires au m ³
	Transport des boues vers les sites d'incinération	Prix unitaires au m ³
	Prestations d'élimination des boues en incinération	Prix unitaire au m ³
	Reporting et élaboration du rapport annuel d'activité	Prix unitaire au m ³
Valorisation ou élimination des boues d'épuration par autres filières proposées par le candidat	Prestations à détailler par le candidat	Prix unitaire au m ³

A terme, les boues, dont le traitement est assuré par les délégataires de service public et l'élimination ou la valorisation par le titulaire du présent marché, seront issues des installations de traitement suivantes :

- o 3 stations à boues activées,
- o 9 stations à Filtre plantés de roseaux,
- o 16 lagunages naturels,
- o 1 lit bactérien.

A partir du 01/01/2028, il pourra être rajouté :

- o 1 station à boues activées (STEP MAURON)
- o 1 lagunage naturel (STEP MOHON)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le montant maximal estimatif de l'accord-cadre pour sa durée globale de 4 ans est de 4 000 000 € HT.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'accord-cadre est passé de manière globale car Ploërmel Communauté estime que la dévolution en lots séparés est de nature, dans le cas particulier, à restreindre la concurrence.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90000000-7	Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement
90513600-2	Services d'élimination des boues
90513800-4	Services de traitement des boues
90513700-3	Services de transport des boues

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Néanmoins, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Pour des raisons liées à l'obligation de continuité du service public du traitement des eaux usées, si le groupement attributaire est un groupement conjoint, le mandataire dudit groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- **Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. <u>Le contenu du mémoire traite des points et thématiques suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note de synthèse de 5 pages maximum, • Un mémoire technique de 50 pages maximum et justificatif se rapportant à l'ensemble des obligations de l'opérateur au titre du marché et dont le contenu attendu est précisé ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Partie 1 relative au descriptif des moyens humains affectés à la réalisation des prestations : effectif, formation et qualification des personnels, taux d'encadrement, astreintes, C.V., prestations que l'opérateur envisage de sous-traiter, - Partie 2 décrivant les moyens matériels affectés à la réalisation des prestations, ceux-ci devant répondre aux normes et réglementations en vigueur, - Partie 3 relative aux dispositions mises en œuvre pour assurer l'organisation et la logistique de l'ensemble des prestations, leur suivi et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation des prestations de prélèvement et d'analyses, ▪ La planification des interventions, ▪ Les rapports détaillés d'intervention (curage, ...), ▪ La mise à jour et le suivi des plans d'épandage, ▪ La veille des obligations réglementaires (juridique, sanitaire, ...) en lien avec le présent marché avec mission d'information et de conseil de la collectivité. - Partie 4 décrivant Les modalités d'échanges et d'informations avec le concessionnaire en charge du service d'assainissement collectif et la collectivité, - Partie 5 relative au reporting à la collectivité proposé par l'opérateur correspondant à la trame de rapport mensuel et annuel que le candidat propose pour assurer le reporting prévu aux articles 4, 7.1 et 7.2 du CCTP (report des informations collectées sur l'ensemble du service via un accès à un intranet ; tenue de réunions de reporting suivant une fréquence définie par la collectivité ; production d'un rapport annuel technique et financier conforme aux dispositions de l'article L 3131-5 du Code de la commande publique) - Partie 6 décrivant sous forme de synoptiques détaillés les différentes filières de traitement proposées et précisant le niveau de complexité technique et de dépendance de PLOERMEL COMMUNAUTE pour chaque filière, En complément de la partie 6, le candidat proposera une optimisation des filières mobilisées pour la valorisation des boues produites par PLOCOM en indiquant les pourcentages alloués à chacune de ces filières (Excel intitulé cadre simulation candidat) - Partie 7 relative aux mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental des prestations dans le cadre de l'exécution des missions. 	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Recours à d'autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature

Les candidats ne disposant pas de toutes les capacités techniques, financières et économiques requises, peuvent faire appel à d'autres opérateurs économiques. Ils doivent alors, dès la candidature, préciser leur identité, leur adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, télécopie, leur numéro SIRET et justifier pour ces opérateurs des mêmes capacités que celles qui leur sont demandées.

Conformément à l'article R.2143-12 du Code de la commande publique le candidat justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Cette preuve peut être notamment, soit une lettre d'engagement de chacun d'eux, soit les contrats par lesquels ils s'engagent à exécuter les prestations correspondantes.

5.3 - Visites sur site

La visite de site n'est pas obligatoire. Toutefois, Ploërmel Communauté laisse la possibilité aux candidats, s'ils le souhaitent, de procéder à une visite des installations du service, qui pourra être effectuée au plus tard 15 jours francs avant la date limite de remise des candidatures et des offres.

Les candidats peuvent se rendre sur les stations d'épuration concernés par le contrat, pendant les horaires de travail indiqués à l'article 3.1 du CCTP, sur rendez-vous avec les représentants de Ploërmel Communauté, afin d'apprécier la consistance des installations.

Dans l'hypothèse où les candidats souhaitent visiter les installations du service, ils seront tenus de contacter au moins 48h avant la date de la visite :

Service Eau et Assainissement
Téléphone : 02 97 22 29 04 ou mail : assainissement@ploermelcommunaute.bzh

Ploërmel Communauté pourra, à sa convenance, refuser la date demandée et en proposer une autre que le candidat sera obligé de respecter. Les candidats sont ainsi supposés avoir pris connaissance de toutes les sujétions techniques du service pour établir leur offre.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ploërmel Communauté - Service commande publique
Place de la Mairie
BP 133
56800 PLOERMEL

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf / .odt / .doc / .xls / .jpeg / .png

- Signature des documents :

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Dans ce cas, les documents sont scannés puis transmis par un dispositif dématérialisé.

En cas de signature électronique, chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui le constitue.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

Conformément au code de la commande publique, la transmission des plis sous support papier n'est plus autorisée depuis le 01 octobre 2018. Par conséquent, toute offre transmise dans ces conditions sera déclarée irrégulière au sens de l'article R.2152-2 du code de la commande publique.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : appréciation du BPU par application du DQE (coût annuel de la prestation)	45.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains, matériels, gestion logistique, modalités d'échange et de reporting - Moyens humains : pertinence de l'organisation mise à disposition de la prestation et appréciation de l'adéquation CV / expérience / mission : 3.0 - Moyens matériels : pertinence des moyens matériels mis à disposition : 2.0 - Gestion logistique : description claire et précise du pilotage et de la gestion de la prestation : 3.0 - Echanges avec la collectivité et le délégataire EU : pertinence de la manière de communiquer avec la collectivité et avec le délégataire, pertinence des supports de reporting : 7.0	15.0
2.2-Méthodologie et pertinence des débouchés pour chaque filière - Qualité des descriptifs des process et optimisation de la ventilation des quantités de boues par filière : qualité de la présentation des filières, argumentation détaillée et pertinence du choix de ventilation des quantités de boues par filière proposée : 30.0 - Niveau de dépendance de la collectivité aux filières proposées : la collectivité est-elle dépendante ou non de tiers avec les filières proposées : 5.0	35.0
3-Démarche globale environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat : actions permettant de limiter l'impact environnemental des prestations (énergies renouvelables, type de véhicules, optimisation des consommations d'énergie et de fluide, etc.)	5.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

- **Production de pièces :**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent :

- les pièces d'offre signées ;
- les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX

Annexes au règlement de la consultation

- ANNEXE 1 – Cadre simulation candidats
- ANNEXE 2 – Estimation du gisement des boues de Ploërmel Communauté